

Commission Centrale de Prévention du 19 novembre 2020 Compte-rendu

« On a préservé l'essentiel » !

Ces propos, sont ceux du DRHMD pour clôturer la discussion sur le décret modifiant le décret 422-2012 qui régit le fonctionnement de nos CHSCT et les prérogatives des chefs d'organismes dans le domaine de la santé sécurité au travail. Ces modifications sont issues de la loi de transformation de la fonction publique (Août 2019) qui, entre autre, met fin aux CHSCT et aux comités techniques. La loi prévoit la mise en place de CSA (comités sociaux d'administration) et des FS (formations spécialisées). Ce sont ces formations spécialisées qui remplacent les CHSCT.

Le nombre de réunions de ces instances diminue, ce qui est un recul pour la prévention. En effet de nombreux chefs d'organismes se contentent à minima du nombre prévu par la réglementation. Nous ne connaissons pas la suite à savoir les prérogatives de ces futures instances ni les moyens alloués aux représentants du personnel. Mais encore une fois : **On a préservé l'essentiel !**

Le déroulé de la réunion est à l'identique de ce que nous évoquons dans notre déclaration liminaire : on passe les points un à un et quelles que soient les interventions des mandatés c'est : « on continue » !

A la suite des différentes déclarations liminaires, peu de réponses sont faites sur le fond, en tous les cas, pas de réponses sur celles de la CGT si ce n'est que l'on « allait regarder avec la directrice de l'ONAC » selon le DRHMD. Pour le reste c'est silence radio !

Concernant les nouveaux textes liés aux personnels vulnérables, le synoptique en annexe de la note DRHMD du 18 novembre, précise que dans le cadre ou le télétravail n'est pas possible, c'est l'employeur qui propose un aménagement de poste et si le salarié n'est pas d'accord, il peut solliciter le médecin du travail. Les mandatés CGT sont intervenus pour dénoncer cela et pour préciser que les aménagements de postes sont de la responsabilité du médecin de prévention. La réponse est : « de toute façon, la note est issue des textes fonction publique ». N'y aurait-il pas un glissement de responsabilité ?

En conséquence, nous recommandons aux personnels concernés de solliciter systématiquement la médecine de prévention.

Amiante : Un point d'actualité était à l'ordre du jour. Les pièces jointes reçues la veille de la réunion précisent qu'à partir de janvier 2021, les dossiers seraient traités comme les autres dossiers de demandes d'indemnisation et qu'il fallait étayer de manière certaine une exposition professionnelle aux poussières d'amiante et une anxiété en lien avec cette exposition ».

La représentante de la DAJ après avoir expliqué très longuement que tout se passait bien dans le traitement des dossiers, ce que la CGT a dénoncé, appuyé par les propos du DRHMD qui rappelait que des interventions étaient nécessaires pour faire aboutir certains dossiers, n'a pas apporté les réponses. La CGT a posé à trois reprises la question pour avoir le détail des changements à venir sans avoir de réponses ! Une notice doit être fournie par la DAJ sur les changements. Nous ré-interviendrons auprès de la DRHMD si nécessaire !

La CGT a voté pour le plan d'action SST ministériel pour 2021. Un point important, la mise à jour du guide sur les RPS !

Une présentation faite par le SSA précise à nouveau les difficultés à recruter les médecins de prévention, voire même trouver des vocations auprès de nos médecins du SSA. Que diable ! Les responsables du SSA manqueraient-ils d'autorité ?

Conclusion :

Un dialogue social de plus en plus insupportable ! C'est la stratégie appliquée par ce gouvernement quel que soit le domaine. On décide, on applique quoi qu'il en coûte de la santé physique et mentale des salariés ! Nous ne pouvons continuer ainsi ! Le plus important est fait : la case dialogue social est cochée !

Il nous faut réagir collectivement. Nous invitons l'ensemble des salariés, en saisissant les mandatés dans les CHSCT à se réapproprier l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail. Nous ne pouvons, ni ne devons continuer à subir toute cette souffrance liée principalement à nos organisations de travail anxiogènes.

Pour toute information CGT, un seul geste : www.fnte.cgt.fr

Les mandatés CGT : Laura GODEC (SSF Brest), Didier BRUNES (DGA Angers), Bertrand DE PEDRO BARRO (AIA Bordeaux), Didier DELASA (DGA Cazaux)



Commission Centrale de Prévention

du 19 novembre 2020

Déclaration Liminaire

Madame la présidente, Mesdames messieurs

Nous voici convoqués pour une CCP ordinaire organisée de manière extraordinaire. En effet, ce nouveau confinement à part nous impose d'aller bosser, nous interdit de tout accès à la culture, aux loisirs ainsi que tout ce qui crée du lien social dans notre pays ! Que dire des libertés démocratiques qui sont de plus en plus bafoués ? Quelle étude scientifique permet de démontrer qu'il existe plus de risque de contagion chez son coiffeur, ou son libraire que dans les transports en commun ou les lieux de travail ?

Pour illustrer nos propos, évoquons le projet de loi intitulé « sécurité globale » qui a débuté au parlement le 17 novembre dernier. Ce projet contient de nombreuses atteintes au droit de la vie privée, à la liberté d'informer, au principe d'égalité et à des principes constitutionnels de légalité des peines et délits comme l'a dénoncé la défenseure des droits dans son avis publié le 5 novembre. Pour la CGT, comme pour de nombreuses associations et organisations, il s'agit là d'un cran supplémentaire gravi par le gouvernement dans la remise en cause de la liberté de manifester. Nous ne sommes pas dupes, ces dispositifs n'ont pas vocation à protéger la population ou à contribuer à la pacification des manifestations mais à faciliter la répression des militant.es et à intensifier les pratiques de passage, de gaz et grenades lacrymogènes. La liberté de la presse est également dans le viseur avec la création d'un nouveau délit qui empêche la diffusion d'images d'agent.es de police ou de gendarmerie.

En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirmait le droit inaliénable à la sûreté qui protège les citoyens de l'arbitraire de l'État et l'immunise contre les arrestations ou les emprisonnements arbitraires. Aujourd'hui, la vision de la « sécurité », c'est précisément le contraire.

Ne s'agit-il pas plutôt de tenter de camoufler le fait clairement établi que le gouvernement n'a rien fait depuis plusieurs mois pour tenter de rétablir la situation dans les hôpitaux, les services d'aide à la personne ou les EPHAD ?

Au ministère, quel décret signé de Madame la Ministre permet de rétablir des lits et recruter des personnels au sein de nos hôpitaux militaires ? Quel décret permet le renforcement des prérogatives de nos instances représentatives et en particulier nos

CHSCT ? Et il faudrait que l'on valide en CTM le projet de décret de suppression des CHSCT. De qui se moque-t-on ?

Cette politique contribue également à mettre au chômage des milliers de salariés, de fermer des milliers de commerce et pour cela il faudrait nous faire taire. NON ! La CGT ne laissera pas faire et mettra tout en œuvre pour mobiliser les salariés.

Cette politique, et oui il s'agit bien de politique, n'a comme seul objectif de détruire les conquêtes sociales, les statuts, dégrader encore plus les conditions de travail avec comme conséquence immédiate la souffrance de plus en plus de salariés.

Concernant les conditions de travail, nous assistons à une véritable chasse aux sorcières sur qui contamine qui ? Il y a dans certains de nos établissements une crispation qui devient vite insupportable. Personne ne saurait être puni ou vilipendé parce que qu'il est contaminé.

Concernant les conditions de travail, nous attirons votre attention Madame la présidente sur la situation de plusieurs personnels de l'ONAC. Ces situations font ressortir une absence de politique de prévention et en particulier de prises en charges des RPS. Aucune réponse n'est apportée aux représentants du personnel ! Pour couronner le tout, un personnel ayant fait un malaise dans son bureau, accompagné par les pompiers à l'hôpital mi-octobre, l'employeur n'a toujours pas fait une déclaration d'accident de travail !

Nous avons participé au groupe de travail sur l'arrêté permettant la création du fichier AXONE. Cet arrêté fut préparé à la hâte au printemps dernier. Il nous faut souligner le travail de préparation de présentation faites par le SSA dans cette période particulière. Malgré tout, ceci n'a pas permis de dissiper nos craintes sur les dangers de ce fichier. En effet, il nous paraît difficilement acceptable d'intégrer des données personnelles des agents sans que ses derniers puissent le savoir. La CGT demande donc le retrait de cet arrêté.

Concernant le télétravail, lors de la réunion du 10 novembre dernier, la CGT a réaffirmé la nécessité d'un travail en profondeur car il s'agit d'un nouveau mode d'organisation de travail. Nous ne saurons nous satisfaire d'un toilettage des textes au regard de la loi dite de transformation de la fonction publique ! C'est un défi pour le ministère, encore faut-il une impulsion forte à tous les niveaux pour le relever.

Cette DL aurait pu s'arrêter là si nous n'avions pas reçu hier en début d'après-midi les derniers documents pour cette CCP.

Il s'agit de points importants et nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir préparer sérieusement. Nous dénonçons cette méthode !

Ce procédé est inacceptable ! Il s'agit d'un réel mépris des représentants du personnel et plus largement de l'ensemble des personnels civils du ministère que nous représentons.

L'ensemble des membres du gouvernement et des directions des ministères se vantent de la bonne qualité du dialogue social.

Mais de quoi parle-t-on ?

Pour la CGT, le dialogue social n'est pas compatible avec la technocratie ! Vous décidez ; vous nous réunissez ; vous appliquez ! Ensuite il n'y a plus qu'à cocher la case « fait ».

Cela doit probablement servir à quelques-uns d'entre vous pour un renouvellement de contrat ou une augmentation substantielle de l'indemnité. Ce n'est pas ce qu'attendent les personnels dans leur quotidien !

Pour terminer, Madame la Présidente, nous vous demandons de reporter l'ensemble des points contenus dans le message reçu hier à une prochaine CCP.

Merci de votre attention.

Les mandatés CGT : Laura GODEC (SSF Brest), Didier BRUNES (DGA Angers), Bertrand DE PEDRO BARRO (AIA Bordeaux), Didier DELASA (DGA Cazaux)